

Une part du Feder très PS et CDH

WALLONIE Le MR critique les exécutifs

Le 21 mai dernier, les gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles désignaient les 438 projets qui bénéficieront de la manne européenne du Feder pour la programmation 2014-2020. La procédure s'était déroulée selon les règles prévues : un jury composé d'experts indépendants avait opéré une sélection drastique parmi les 1.258 dossiers qui lui étaient soumis et les ministres n'avaient dérogé à la liste qui leur était présentée qu'à concurrence de 4,2 % des montants, soit dans la fourchette de 5 % autorisée.

En clair : 34 projets ont été « sauvés » par les exécutifs PS-CDH alors qu'ils avaient été écartés par les experts. Dans certains cas, l'enveloppe qui avait été affectée a été revue à la hausse. Il y en a au total pour 56 millions d'euros. Le député Georges-Louis Bouchez (MR) a cherché à savoir quels étaient ces miraculés et quels critères ont été finalement retenus à leur profit. Des éléments de réponse lui ont été fournis par Rudy Demotte (PS), le ministre-président de la Fédération, qui a même livré la liste intégrale des projets récupérés in extremis.

L'élu libéral en fait évidemment une lecture très politique.

Au-delà des moyens qui vont à l'ULB, à une filiale de la Spaque, à des intercommunales ou encore au Forem, les villes et communes directement bénéficiaires sont toutes dirigées par des bourgmestres socialistes (Ans, Binche, Thuin, Dison, Anderlues, Farciennes) ou humanistes et apparentés (Namur, Bastogne, Messancy), soit les deux composantes de la majorité régionale. On précisera toutefois que le MR est associé au pouvoir à Ans, Namur, Binche et Thuin.

La colonne « Justification » du document approuvé par les exécutifs fait souvent référence à des effets de levier au profit d'une région ou d'une politique prioritaire : assainissement de friches, mobilité, transport... Pour Georges-Louis Bouchez, c'est un peu court : « *Je dénonce le manque de précision dans la justification de certaines de ces dérogations. La simple mention des effets multiplicateurs n'est pas suffisante.* »

Il y est par exemple largement fait référence à propos des deux projets de Bastogne liés au tourisme de la mémoire, jugés « indissociables » par les ministres, et qui portent sur sept millions d'euros tout de même. ■

E.D.